

## Intervention de l'ASDE dans le Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Bourges Plus le vendredi 8 avril 2022



Dans une première présentation, le PLUI de Bourges Plus, interdisait toutes les implantations et constructions de Bâtiments et éléments industriels de plus de 50 m de haut. Cela convenait parfaitement à l'ASDE puisque de fait cela ne permettait pas l'implantation d'aérogénérateurs sur la commune de Vorly, rattachée à Bourges Plus. Rappelons que les communes de Saint Germain des Bois, Saint Denis de Palin et Senneçay sont rattachées à la Communauté Dunoise.

Le Préfet n'a pas accepté que le PLUI de Bourges Plus ne comprenne pas la possibilité d'implanter des éoliennes. Il a donc dans un courrier indiqué que si le PLUI restait en l'état, il ne le validerait pas et le traduirait devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

Dans ces conditions, l'ASDE a demandé un rendez-vous à Irène Félix, Présidente de Bourges plus. L'entretien a eu lieu le jeudi 7 avril. L'ASDE, sur la base de la lettre ouverte à Mme la Maire de Vorly, a réaffirmé son opposition à tous projets éoliens. La Présidente a indiqué les nouvelles dispositions qu'elle allait proposer : pas de constructions supérieures à 30 m de haut à moins de 1000 mètres des habitations.

### **L'ASDE a pris acte mais garde sa position : pas d'éoliennes dans nos zones.**

Le lendemain, le vendredi 8 avril, nous étions une vingtaine à être présents à la réunion du Conseil communautaire de Bourges Plus. La réunion a commencé à 18 heures, la question du PLUI est venue à ...20h30. La discussion a tourné essentiellement autour de l'éolien. La Présidente a réaffirmé les positions qu'elle nous avait tenues la veille.

#### **A noter**

L'intervention de Mme Menguy, écologiste, Adjointe à la mairie de Bourges, qui a regretté : « *que la distance des maisons soit mise à 1000m et non pas à 500 m comme le prévoit la loi, précisant qu'elle avait failli habiter à côté d'un projet éolien* ». Faillit seulement, Mme Menguy, mais si vous avez des regrets il y a une maison à vendre à Barantheaume à 920 mètres de 4 éoliennes prévues !!!

Mme la Maire de Vorly a expliqué que les électeurs de sa commune l'avait élue pour combattre les projets éoliens : elle n'a donc pas voté le PLUI. Il a été adopté à la majorité.

**Merci aux membres de l'ASDE qui ont bravé la pluie et le vent. Nous restons vigilents.**